

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 16 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le seize septembre à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de CARENTOIR, dûment convoqué, s'est réuni salle du Houx, Commune déléguée de Quelneuc en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur David NAËL, Maire.

Nombre de conseillers en exercice	27	Date de la convocation 11/09/2026
Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance	21	
Nombre de votants de la présente délibération	26	
Délibération	D15 – 16/09/2026	

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance				21
ANTOINE Jean-Michel	BAGOT Anthony	BOIROT Axel	BONNET Jean, Yves	BORDIER Valérie
BOUILLO Anthony	CHEVAL Emmanuelle	CORDUAN Marie Andrée	GASCARD Fabrice	GICQUEL Chrystelle
GICQUEL Mickaël	GILLES Jean-Michel	JOUIN Patrick	LORiot Viviane	NAËL David
PAYEN Laëtitia	REMINIAC Élodie	TARLET Raphaël	TRIMOLET Mireille	TRUFLEY Jacqueline
VALLAIS Romuald				

Nombre de conseillers excusés donnant pouvoir			5
AUBAUD Youenn	AYANT DONNE POUVOIR A	JOUIN Patrick	
HAUROGNÉ Valérie	AYANT DONNE POUVOIR A	CHEVAL Emmanuelle	
HERCOUËT Jean Yves	AYANT DONNE POUVOIR A	NAËL David	
ROSELIER Emmanuelle	AYANT DONNE POUVOIR A	BORDIER Valérie	
SAUNEUF Aurélia	AYANT DONNE POUVOIR A	GICQUEL Chrystelle	

Nombre de conseillers excusés sans pouvoir			1
GUÉMENÉ Claudia			

Secrétaire(s) de séance	BAGOT Anthony	GICQUEL Chrystelle
-------------------------	---------------	--------------------

Ouverture de séance	20H02	
---------------------	-------	--

OBJET : BUDGET PRINCIPAL – APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2026 – DÉLIBÉRATION ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION D18-28.04.2026

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1611-1 et suivants ;
Vu les délibérations DO1 et DO6 du 28 avril 2026 portant approbation du compte financier unique 2025;
Vu la délibération D17 en date du 28 avril 2026 portant approbation du budget primitif pour 2026 du budget annexe « MSP » ;
Vu le courrier préfectoral en date du 03 juillet 2026 relatif au budget primitif 2026 du budget principal et au budget annexe du village santé ;
Vu le document de présentation de ce budget transmis aux membres de l'Assemblée préalablement à la séance dans les délais réglementaires ;
Vu l'examen préalable de ce budget ainsi que l'avis favorable de la Commission « finances-budgets » rendu en date du 13 avril 2026, en vue de son approbation par l'Assemblée;

Après en avoir délibéré,

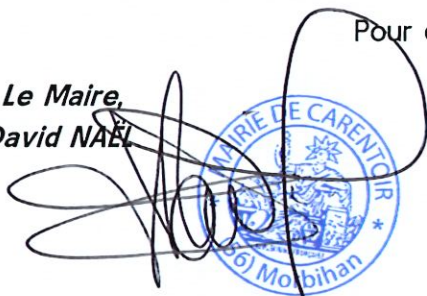
Le Conseil municipal, considérant l'adoption précédemment des comptes administratifs et l'affectation des résultats de 2025, ainsi que le courrier préfectoral adopte à l'unanimité, par 26 voix Pour:

➔ Adopte le budget primitif du budget principal pour 2026, sur la base de l'équilibre suivant :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement *	3 277 019.78 €*	3 277 019.78 €
Investissement **	2 531 504€**	2 531 504 €***
TOTAL	5 808 523.78 €	5 808 523.78 €

Pour extrait conforme,

Le Maire,
David NAËL



Les secrétaires de séance,
Anthony BAGOT & Chrystelle GICQUEL

